

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE DE LA PLATEFORME SURPLACE LOCATAIRES PARTICULIERS

Date d'entrée en vigueur : 05/09/2024

PREAMBULE

La société **CORPI**, société par actions simplifiée dont le siège est situé 38 Boulevard Carnot – 59800 Lille, immatriculée au Registre du Commerce de Lille Métropole sous le numéro 910 769 231, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR65910769231, et représentée par Monsieur Victor Berson, son Président (ci-après « **SURPLACE** »), exploite la Plateforme SURPLACE (la « **Plateforme** »).

SURPLACE fournit et exploite sur la Plateforme un service de mise en relation en vue de la location de places de parking (les « **Places de parking** ») par des utilisateurs auprès de propriétaires professionnels et particuliers (ci-après les « **Services** »).

1. OBJET

La Plateforme permet à des particuliers, en leur qualité de Locataires (les « **Locataires** »), inscrits sur la Plateforme, d'entrer en relation avec des propriétaires de Places de parking, particuliers et professionnels (ci-après les « **Propriétaires** » ; les Locataires et les Propriétaires étant désignés ensemble ici les « **Utilisateurs** ») en vue de la location de Places de parking proposées par les Propriétaires sur la Plateforme (les « **Locations** ») pour les véhicules motorisés des Locataires (les « **Véhicules** »).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la Plateforme (ci-après les « **CGUV** ») ont pour objet de définir les conditions d'utilisation de la Plateforme et de mise à disposition auprès des Locataires des outils technologiques utilisés en vue de leur mise en relation et de la Location de Places de parking, via le biais d'annonces mises en ligne sur la Plateforme par les Propriétaires (les « **Annonces** »).

La Plateforme et les Services sont accessibles à toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes.

Il est expressément entendu que SURPLACE n'est ni Propriétaire ni Locataire et n'est pas partie aux contrats de Location conclus entre les Propriétaires et les Locataires (les « **Contrats de Location** ») et plus généralement à leurs relations contractuelles. Les Utilisateurs font leur affaire personnelle de la conclusion d'un Contrat de Location et de toutes leurs obligations applicables concernant la location des Places de parking.

L'accès et l'utilisation des Services de la Plateforme dépend expressément de l'acceptation de l'ensemble des CGUV dont le Locataire reconnaît avoir eu communication d'une manière lisible et compréhensible.

Le Locataire peut accéder à la Plateforme sur web à l'adresse surplace-parking.fr.

Il est expressément reconnu par le Locataire qu'il est seul responsable du traitement de toutes les données et informations communiquées par lui sur la Plateforme dans le cadre de l'utilisation des services de la Plateforme (les « **Données Utilisateur** »).

Si une partie des CGUV devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable, pour quelque raison que ce soit, les stipulations en question seraient réputées non écrites, sans remettre en cause la validité des autres stipulations, qui continueront de s'appliquer.

Le fait que SURPLACE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des présentes CGUV ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2. ACCES ET INSCRIPTION A LA PLATEFORME

2.1 Création d'un compte Locataire

Outre l'acceptation des présentes CGUV, l'utilisation des Services de la Plateforme est subordonnée à la création d'un compte Locataire au moyen du formulaire prévu à cet effet.

Nonobstant ce qui précède, il est précisé que tout internaute utilisateur peut accéder au site sans création de compte, les Services accessibles sont dans ce cas les suivants :

- Possibilité de naviguer sur le site Internet de SURPLACE;
- Accès à une carte interactive pour voir les annonces près de lui;
- Accès au détail des Annonces ;
- Accès à la FAQ.

Le Locataire communiquera à SURPLACE toutes informations demandées par cette dernière en vue de la création du compte du Locataire, telles que définies ci-après.

Les informations obligatoires pour l'inscription sont identifiées par un astérisque ou par tout autre moyen spécifié sur la Plateforme dans les formulaires prévus à cet effet. A défaut pour le Locataire de communiquer ces données, son compte ne pourra être créé.

Les informations obligatoires demandées sont les suivantes :

- Nom
- Prénom
- Email (vérifié par l'envoi d'un email) Mot de passe (crypté) ;

Le Locataire s'engage à :

- a) fournir des informations véridiques, précises, à jour et complètes concernant les informations telles que demandées lors du processus d'enregistrement ; et
- b) maintenir et mettre rapidement à jour toutes les informations les concernant afin de les conserver véridiques, précises, à jour et complètes.

Le Locataire, en vue de la Location, devra par ailleurs certifier disposer de toutes les assurances nécessaires pour son Véhicule. Le numéro d'immatriculation du véhicule du Locataire doit également être renseigné.

Il est précisé que les Utilisateurs font leur affaire personnelle de la signature et l'exécution de leurs Contrats de Location, auxquels SURPLACE n'est pas partie. Il est également entendu que dans le cas de la Location de parking auprès d'un Propriétaire professionnel, le Locataire devra par ailleurs, le cas échéant, accepter les conditions générales de vente dudit Propriétaire. Ces conditions générales de vente pourront dans ce cas être acceptées via la Plateforme.

SURPLACE se réserve le droit de mettre à jour à tout moment la liste des informations devant être fournies pour la création et le maintien à jour du compte du Locataire.

Pour supprimer son compte de la Plateforme, le Locataire peut effectuer la suppression via la Plateforme et en tout état en contactant SURPLACE à l'adresse contact@surplace-parking.fr.

Le Locataire peut par ailleurs et en tout état de cause à tout moment exercer l'ensemble de ses droits relatifs au traitement à l'utilisation de ses données personnelles en application des dispositions du Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

2.2 Généralités

Si le Locataire fournit des informations fausses, inappropriées, obsolètes ou incomplètes, SURPLACE se réserve le droit de supprimer le compte du Locataire et de refuser toute utilisation actuelle ou future des services de la Plateforme par le Locataire.

Le Locataire est tenu de notifier spontanément à SURPLACE toute modification des informations communiquées lors de son inscription.

Toute violation de la présente obligation pourra entraîner la clôture du compte du Locataire et la résiliation de contrat entre SURPLACE et le Locataire selon les stipulations de l'article 9.2.

Il appartient au Locataire de s'assurer que ses données personnelles permettant de créer son compte sont exactes et complètes et de sélectionner un mot de passe fort et sécurisé.

Ne disposant pas des moyens de vérifier ni l'identité ni la qualité des Utilisateurs, SURPLACE ne pourra pas être tenue responsable d'usurpation d'identité en cas d'inscription frauduleuse. En tout état de cause, toute personne qui constaterait l'usurpation de son identité lors de sa connexion devra immédiatement contacter SURPLACE à l'adresse suivante : contact@surplace-parking.fr pour permettre à SURPLACE de procéder aux investigations et actions pertinentes.

L'accès à l'espace personnel du Locataire est strictement personnel et inaccessibles. A ce titre, toute utilisation de l'identifiant et du mot de passe du Locataire sur la Plateforme emporte présomption de la connexion à la Plateforme. Le Locataire est ainsi seul responsable de l'utilisation de ses identifiant et mot de passe, des informations qui seraient éventuellement transmises par la Plateforme ainsi que de toute utilisation des services de la Plateforme.

Le Locataire en assurera seul la confidentialité. Ses identifiant et mot de passe ne devront en aucun cas être partagés ou communiqués à des tiers. En aucun cas, SURPLACE ne pourra être tenue responsable de la perte d'un identifiant et/ou d'un mot de passe.

Si la confidentialité d'un mot de passe est compromise, le Locataire s'engage à en informer immédiatement SURPLACE afin qu'un nouveau mot de passe soit émis. Le Locataire demeure responsable de l'utilisation de son compte personnel jusqu'à ce qu'il ait informé SURPLACE du risque de compromission de la confidentialité.

Le Locataire sera responsable de toute utilisation de son compte à moins qu'il ne signale une utilisation abusive ou une usurpation d'identité dans les formes indiquées ci-avant.

2.3 Conditions d'accès et d'utilisation de la Plateforme

Le Locataire est seul responsable du bon fonctionnement de son matériel informatique et de son accès à la Plateforme. Il est seul responsable de l'entretien de son système informatique qui permette une connexion fiable avec les Services de la Plateforme. Tous les coûts exposés par le Locataire pour

l'accès par ce dernier à la Plateforme, et notamment les coûts de connexion et les frais d'acquisition ou de renouvellement du matériel informatique relèvent de la responsabilité exclusive du Locataire.

La responsabilité de SURPLACE ne saurait être engagée en cas notamment d'atteinte au matériel informatique du Locataire par un logiciel malveillant, ou en cas d'interruption ou de défaillance de la connexion Internet du Locataire.

3. UTILISATION DE LA PLATEFORME

3.1 Description des Services de la Plateforme

La Plateforme SURPLACE propose un ensemble d'outils permettant aux Locataires et Propriétaires de s'inscrire sur la Plateforme et de se mettre en relation en vue de la Location de places de parking.

Les transactions effectuées via la Plateforme pour les besoins de la Location sont conclues directement entre le Locataire et le Propriétaire. SURPLACE n'est en aucun cas propriétaire des places de parking proposées par les Propriétaires par l'intermédiaire de la Plateforme, étant précisé que SURPLACE pourra le cas échéant également être Propriétaire de parkings loués.

Les réservations et les paiements par les Locataires auprès des Propriétaires sont effectués via la Plateforme. Les conditions de Location sont indiquées sur les Annonces mises en ligne par les Propriétaires.

Les Locataires peuvent sur la Plateforme :

- Consulter les différentes Annonces mises en ligne ;
- Réserver une Place de parking, selon les modalités définies aux présentes et sur la Plateforme ;
- Effectuer les paiements des Locations, via mandat SEPA ou par carte bleue, via les services du prestataire de paiement désigné par SURPLACE, selon les termes et modalités de l'article 7 ;
- Recevoir des quittances de loyers automatiquement chaque mois ;
- Déposer son préavis (pour quitter un parking) depuis son espace ;
- Ajouter ou supprimer des Véhicules de son espace ;
- Vérifier son compte.

En cas de non-respect des présentes CGUV, SURPLACE se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès aux Services de la Plateforme au Locataire concerné.

3.2 Annonces des Propriétaires

Les Annonces mises en ligne par les Propriétaires présentent notamment les éléments suivants :

- Photo ;
- Prix ;
- Localisation ;
- Description ;
- Lieux d'intérêt à proximité
- Type d'accès.

Tout Locataire peut effectuer une réservation, choisissant sur la Plateforme la date de début de Location.

Le paiement de la Location est effectué lors de la réservation.

Le Propriétaire est libre d'accepter ou de refuser toute demande de Location, dans un délai de 48 heures. En cas de refus du Propriétaire, le Locataire est automatiquement remboursé du prix versé pour la Location.

3.3 Communication entre Locataires et Propriétaires

Tout contenu mis en ligne par un Utilisateur doit être conforme aux stipulations de l'article 11.2.

En tout état, les Utilisateurs ne pourront pas publier de contenu illicite, offensant, dénigrant, diffamatoire ou insultant.

Pour tout contenu mis en ligne qui pourrait ne pas être authentique ou qui serait manifestement abusif, SURPLACE pourra procéder à l'examen du contenu et, dans un délai raisonnable, solliciter les observations de l'auteur. SURPLACE aura la faculté en cas de violation des présentes, de toute loi ou droit de tout tiers, supprimer ledit contenu. Il est en tout état rappelé que sans préjudice des Services fournis de la Plateforme tels que définis aux présentes, SURPLACE n'est pas partie aux Contrats de Location et notamment tous litiges relatifs aux Locations.

3.4 Il est entendu que les Services sont sujets à évolution et pourront faire l'objet de conditions d'utilisations modificatives, additionnelles ou supplétives. L'accord de l'Utilisateur sera requis pour l'acceptation et l'utilisation de toutes nouvelles conditions d'utilisation en vue de la poursuite de l'utilisation des Services.

4. PRIX DES LOCATIONS

Le prix des Locations proposées par les Propriétaires par le biais de la Plateforme est fixé librement par chaque Propriétaire, dans le respect des lois et règlements en vigueur, et indiqué dans son Annonce.

Les places de parking proposées à la Location sur la Plateforme sont valables tant qu'elles sont présentées sur la Plateforme.

Les prix sont fermes et sont susceptibles d'être révisés selon les termes et conditions définis par le Propriétaire. Le montant des mensualités est facturé sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la Location. Si l'Utilisateur a souscrit à une option, le montant de l'option sera ajouté à la mensualité. SURPLACE se réserve le droit de varier le montant des loyers ou des options en prévenant le locataire avec un préavis minimum de 30 jours avant l'évolution tarifaire.

5. RESERVATION

Après sélection de la Place de parking et de l'Annonce correspondante, le Locataire valide sa réservation et procède au règlement en ligne. Le paiement est effectué lors de la réservation.

L'acceptation de l'offre par le Locataire est validée, conformément au procédé du double clic, par la confirmation de la réservation.

Avant de confirmer sa réservation, le Locataire aura la possibilité de vérifier le détail de sa réservation ainsi que de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa réservation.

Le Locataire devra par ailleurs le cas échéant accepter les conditions générales de vente du Propriétaire Professionnel.

Le Propriétaire est informé via la Plateforme lorsqu'une réservation a été effectuée par un Locataire. Le Propriétaire dispose alors d'un délai 48 heures suivant la réception de la réservation afin de la confirmer.

A défaut de réponse du Propriétaire dans ledit délai, la réservation sera automatiquement annulée.

En cas de refus ou d'annulation de la réservation, le Locataire est automatiquement remboursé du prix de la Location.

La confirmation de la réservation par le Propriétaire implique pour le Propriétaire, l'engagement ferme de mettre à disposition sa Place de parking en Location selon les termes de son Annonce.

Les places de parking doivent être mises à disposition aux dates indiquées par le Propriétaire sur son Annonce.

Toute modification de réservation par le Locataire après confirmation de sa réservation est soumise à l'acceptation du Propriétaire.

Le Locataire aura la possibilité de contacter directement le Propriétaire, selon les formulaires et moyens mis à disposition sur la Plateforme.

Le Locataire et le Propriétaire s'engagent et font leur affaire personnelle de conclure un Contrat de Location avant le début de la Location. Il est pour éviter tout doute rappelé que SURPLACE n'est pas partie aux Contrats de Location conclus entre les Locataires et les Propriétaires.

6. DEROULEMENT DE LA LOCATION

6.1 Début de Location

A l'issue de la confirmation par le Propriétaire de la réservation, le Propriétaire procède à la mise à disposition de sa Place de parking aux dates définies lors de la réservation.

Le cas échéant, le Propriétaire a la faculté de remettre les moyens d'accès à sa Place de parking à SURPLACE, qui se charge de remettre au Locataire le moyen d'accès avant le début de la Location et de le récupérer à l'issue de la Location, selon les modalités définies aux présentes et sur la Plateforme.

Le Locataire est pendant toute la durée de la Location gardien et responsable du moyen d'accès mis à disposition par le Propriétaire.

Le Propriétaire et le Locataire s'assurent notamment, dans le cadre de la conclusion et de l'exécution de leur Contrat de Location, de la transmission de la copie de l'attestation d'assurance annuelle du véhicule du Locataire.

Le Locataire et le Propriétaire établissent un état des lieux de la Place de parking avant le début de la Location, sous leur seule responsabilité.

Le défaut de mise à disposition de la Place de parking entraîne la résolution du Contrat de Location conclu entre le Propriétaire et le Locataire.

Les Utilisateurs demeurent responsables de la vérification et du bon établissement de l'état des lieux, qui est établi sous leur responsabilité dans le cadre de leur relation contractuelle.

Il est par ailleurs entendu que SURPLACE ne peut garantir l'exactitude et la qualité des photographies insérées par les Propriétaires sur la Plateforme par le biais de leurs annonces, et les Utilisateurs sont invités à établir un état des lieux précis entre eux dans le cadre leur Contrat de Location.

6.2 Durant la Location

Le Propriétaire est seul responsable de la souscription et du maintien de toutes les assurances nécessaires durant et en vue des Locations, et garantit à ce titre disposer de toutes les assurances nécessaires lui permettant de procéder à la Location de sa Place de parking auprès du Locataire.

La Place de parking ne pourra être utilisée que pour le Véhicule du Locataire tel que désigné dans le cadre de la Location. le Locataire s'engage à n'utiliser la Place de parking que pour son Véhicule tel que visé dans la Location.

En cas d'impossibilité d'accès à la Place de parking par le Locataire pendant plus de cinq (5) jours consécutifs, et après notification par le Locataire sur la Plateforme, SURPLACE procédera à une déduction du prélèvement au prorata du temps d'indisponible.

En cas de moyen d'accès perdu, détruit ou endommagé, SURPLACE prélève auprès du Locataire des frais de remplacement en vue de la mise en place et de la communication d'un nouveau moyen d'accès. Ces frais de remplacement sont de 120 € pour un bip d'accès et de 60 € pour une carte d'accès.

Sans préjudice de ce qui précède, SURPLACE n'est pas partie aux relations contractuelles entre le Propriétaire et le Locataire et ne pourra voir sa responsabilité engagée à quelque titre que ce soit en cas de dégradation de la Place de parking, et plus généralement de toute mauvaise utilisation de la Place de parking par le Locataire. SURPLACE, similairement, ne pourra voir sa responsabilité engagée à quelque titre que ce soit en cas de vol ou dégradation du Véhicule du Locataire. Sans préjudice des Services fournis par SURPLACE, le Propriétaire et le Locataire font leur affaire personnelle de la bonne exécution de leur Contrat de Location.

6.3 Fin de Location

Sous réserve des termes des Services de visite et d'état des lieux proposées par SURPLACE, à la fin de la Location, un état des lieux est effectué entre le Locataire et le Propriétaire.

Dans le cadre des Locations effectuées auprès de Locataires professionnels, le moyen d'accès devra être retourné dans un délai de deux (2) jours ouvrés suivant la fin du Contrat de Location, aux frais du Locataire à SURPLACE au siège de SURPLACE, sur rendez-vous, par envoi par courrier recommandé ou suivi, ou par tout autre moyen spécifié sur la Plateforme. Le Propriétaire et le Locataire peuvent convenir de modalités de retour différentes entre eux directement.

Le Locataire, en sa qualité de gardien de la chose, sera responsable à l'égard du Propriétaire en cas de moyen d'accès non-récupéré ou endommagé, perdu ou volé. Les frais de remplacement sont définis à l'article 6.2 et sur la Plateforme.

En cas de stationnement par le Locataire hors période du Contrat de Location, SURPLACE est susceptible de fournir des services d'assistance au Propriétaire en vue de l'enlèvement du Véhicule du Locataire, aux frais du Locataire, étant entendu que le Propriétaire et le Locataire font leur affaire personnelle de l'exécution de leur Contrat de Location et des conséquences de la violation de leurs obligations contractuelles dans ce cadre, auxquelles SURPLACE n'est pas partie.

6.4 Impayés

En cas d'impayé de la part du Locataire, SURPLACE pourra procéder à des relances pour le compte du Propriétaire.

SURPLACE procédera, si techniquement possible, et en coopération avec le Propriétaire, à la désactivation à distance du moyen d'accès à la Place de parking fourni par le Propriétaire au Locataire.

SURPLACE pourra également, en cas d'impossibilité de désactivation à distance du moyen d'accès, fournir des services d'assistance au Propriétaire en vue de l'immobilisation du Véhicule du Locataire, aux frais du Locataire, étant entendu que le Propriétaire et le Locataire font leur affaire personnelle de l'exécution de leur Contrat de Location et des conséquences de la violation de leurs obligations contractuelles dans ce cadre, auxquelles SURPLACE n'est pas partie.

6.5 Résiliation anticipée du Contrat de Location

Le Propriétaire et le Locataire peuvent résilier leur Contrat de Location selon les modalités et moyennant le préavis défini dans leur Contrat de Location. Sous réserve des termes du Contrat de Location convenu entre les Propriétaire et Locataires, et pour lequel les Utilisateurs devront en informer SURPLACE en vue de la bonne fourniture des Services de la Plateforme, le préavis est de trente (30) jours. Le Locataire devra notifier son préavis et la fin de la Location sur la Plateforme, ou par mail à : contact@surplace-parking.fr. Il est précisé que dans le cadre des modalités des Services de la Plateforme, tout mois commencé est dû. Le Locataire est prélevé jusqu'à la fin de l'engagement de Location.

7. ABONNEMENT PAR LES LOCATAIRES ET PAIEMENT DES LOCATIONS

7.1 Conditions d'abonnement par le Locataire

Lors de l'inscription de Locataire, ce dernier verse des frais de service lors du premier mois d'abonnement, dont le montant est défini sur la Plateforme (les « **Frais de Service** »).

Des Frais de Services additionnels devront être payés pour chaque nouvelle Location effectuée ajouté sur la Plateforme par le Locataire.

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des Frais de Services sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de la validation de la souscription à l'abonnement.

Ils sont exprimés toutes taxes comprises.

Les paiements ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par SURPLACE.

Une facture et une quittance de loyer sera remise au Locataire.

7.2 Modalités de paiement de la Location

Les loyers sont prélevés au Locataire sur une base mensuelle et reversés au Propriétaire.

Le Locataire règle en ligne au Propriétaire les Locations par carte bancaire (Visa, Mastercard) ou suivant l'établissement d'un mandat SEPA.

Les paiements s'effectuent auprès du prestataire de paiement sélectionné par SURPLACE (MANGOPAY), dont les termes et conditions sont disponibles sous ce lien :

<https://surplace-parking.fr/legal/mangopay.pdf>, en qualité d'intermédiaire de paiement, qui encaisse le montant correspondant et se charge de la répartition du montant du produit des ventes entre SURPLACE.

Afin d'utiliser les Services de paiement de la Plateforme (MANGOPAY), le Locataire communiquera toutes les informations bancaires nécessaires au prestataire de paiement en vue de la création de son compte auprès dudit prestataire.

Le Locataire devra notamment par ailleurs fournir les informations suivantes demandées par ledit prestataire de paiement :

- Carte d'identité (vérification d'identité par MANGOPAY) ;

Dans le cas où le Locataire opte pour un prélèvement par mandat SEPA, il devra également fournir au prestataire de paiement directement un relevé d'identité bancaire.

Pour l'exécution de toute Location réalisée via la Plateforme, le Locataire s'engage à ne pas proposer au Propriétaire toute autre modalité de paiement que celles prévues sur la Plateforme, sous peine de violation des CGUV et de résiliation immédiate des présentes selon les termes de l'article 9.2.

8. OBLIGATIONS DES LOCATAIRES

Les Utilisateurs s'engagent, dans le cadre de l'utilisation des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Ils sont seuls responsables du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales qui leur incombent le cas échéant en relation avec leur utilisation des Services. La responsabilité de SURPLACE ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

Les Utilisateurs sont seuls responsables de leur utilisation des Services. Ils sont également seuls responsables de la conclusion et de l'exécution des Contrats de Location et, plus généralement, des relations contractuelles entre eux et des informations qu'ils se communiqueront dans le cadre de l'exécution des Locations, SURPLACE n'intervenant qu'en qualité de prestataire de mise en relation.

Le Locataire garantit qu'il dispose du permis de conduire nécessaire, et en cours de validité et de toutes les assurances nécessaires relatives à son ou ses véhicule(s) utilisé(s) dans le cadre de la Location de Places de parking.

Le Locataire est seul responsable du traitement des données à caractère personnel dont il serait destinataire et qu'il collecte directement auprès du Propriétaire dans le cadre des Locations et s'engage à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces données.

Locataire s'engage, dans le cadre de l'exécution de ses Contrats de Location avec les Propriétaires, à :

- Payer le loyer aux termes convenus ;
- User paisiblement de la Place de parking louée suivant sa destination contractuelle ;
- Ne pas stationner son Véhicule sur des places non identifiées et plus généralement en dehors de sa Place de parking ;
- Ne pas nuire à la circulation des zones communes en laissant stationner son Véhicule ou en déposant une quelconque marchandise ;
- Ne stationner sur la Place de parking louée que le Véhicule désigné pour la Location ;
- N'utiliser la Place de parking louée que pour l'usage auquel elle est destinée, et n'y apporter aucune marchandise sans l'accord du Propriétaire ;

- Entretien en bon état les lieux ou emplacements loués et les rendre en fin de location en bon état ;
- En cas de sinistre ou de dégradations engageant sa responsabilité, il devra, sans délai, procéder à la remise en état des lieux détériorés ;
- Avertir expressément le Propriétaire en cas de dégradations ou sinistres dans les lieux où se trouve la Place de parking ;
- Disposer d'une assurance pour son Véhicule contre le vol, les incendies, les explosions et de présenter ces justificatifs à la demande du Propriétaire.

9. DUREE – RESILIATION – CONSEQUENCES DE LA RESILIATION

9.1 Durée

Le contrat entre SURPLACE et le Locataire (le « **Contrat** ») prend effet à la date sélectionnée par l'Utilisateur Locataire lors de sa demande de réservation, et pour la durée d'engagement souscrite, et sera renouvelée par tacite reconduction pour des durées successives équivalentes.

9.2 Résiliation

9.2.1 Résiliation du fait du Locataire

Annulation dans les 48 heures suivant la date d'effet du Contrat :

Le Locataire pourra notifier sa volonté de résiliation des présentes pour quelque raison que ce soit par lettre recommandée avec accusé de réception, ou directement en prenant contact avec les équipes de SURPLACE à l'adresse contact@surplace-parking.fr

Si la résiliation est effectuée dans ce délai de 48 heures suivant la date d'effet du Contrat, SURPLACE s'engage à rembourser intégralement tous les frais engagés par le Locataire.

Annulation après 48 heures suivant la date d'effet du Contrat :

Le Locataire pourra notifier sa volonté de résiliation des présentes pour quelque raison que ce soit par lettre recommandée avec accusé de réception, ou directement en mettant fin à son au Contrat via la Plateforme dans ses paramètres de profil, moyennant préavis de trente (30) jours avant la date d'anniversaire de la souscription. L'abonnement prendra fin à son terme contractuel. Il est rappelé que dans le cadre des modalités des Services de la Plateforme, tout mois commencé est dû au titre des Locations. Le Locataire est prélevé jusqu'à la fin de l'engagement de Location. Les Utilisateurs notifient SURPLACE de la cessation de leur(s) Location(s) selon les termes de l'article 6.5 et selon les modalités définies sur la Plateforme. Le locataire reconnaît qu'aucune résiliation du contrat ne sera acceptée pour quelque raison que ce soit durant la période d'engagement stipulée dans le contrat de location.

9.2.2 Suspension des Services - Résiliation du fait de SURPLACE

SURPLACE aura la faculté de résilier le Contrat et/ou suspendre l'accès à la Plateforme à sa discrétion, avec, par simple notification, temporairement ou définitivement, au moyen de la suppression du compte du Locataire, moyennant préavis d'un mois avant la date d'anniversaire de la souscription.

9.2.3 Il est par ailleurs entendu que SURPLACE aura la faculté, à sa seule discrétion, de cesser d'exploiter à tout moment la Plateforme.

9.2.4 Sous réserve des cas de force majeure, chacune des Parties peut résilier le Contrat en cours, en cas de non-respect par l'autre Partie d'une ou plusieurs de ses obligations telles que prévues dans le contrat.

La résiliation interviendra de plein droit dans un délai de six (6) jours suivant l'envoi d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie infructueuse, et ce sans préjudice des autres recours dont disposerait la partie lésée en raison du préjudice subi.

9.3 Conséquences de la résiliation

Après clôture du compte, le Locataire se verra adresser la possibilité de télécharger ses contenus, documentation et données disponibles sur la Plateforme pour son propre archivage.

Toutes les sommes dues par le Locataire à SURPLACE au titre de l'utilisation des Services jusqu'à la date d'effet de la fin du Contrat deviendront immédiatement exigibles, et plus généralement toutes factures dues à SURPLACE et non encore réglées.

Aucune indemnité, indemnisation ou dommages et intérêts de quelque nature qu'ils soient ne seront dus par l'une quelconque des Parties à l'autre Partie.

10. DROIT DE RETRACTATION

10.1 Conditions et délai d'exercice du droit de rétractation légal

Conformément aux dispositions des articles L.221-5 et L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le Propriétaire dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat.

10.2 Modalités d'exercice du droit de rétractation

Le Locataire doit informer SURPLACE de sa volonté de se rétracter dans les quatorze (14) jours qui suivent la réception la conclusion du Contrat, en notifiant SURPLACE de sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. SURPLACE peut également permettre au Locataire de remplir et de transmettre en ligne, sur son site internet, le formulaire ou la déclaration prévus au premier alinéa. Dans cette hypothèse, SURPLACE communique, sans délai, au Locataire un accusé de réception de la rétractation sur un support durable.

Si l'abonnement débute au cours du délai légal rétractation, le Locataire accepte expressément de renoncer à son droit de rétractation.

Le Locataire devra renvoyer tous les moyens d'accès reçus et tous éléments communiqués par voie postale dans les deux (2) jours ouvrés qui suivent sa notification de rétractation.

En cas de rétractation de la part du Locataire, SURPLACE rembourse tous les paiements effectués, y compris les frais de livraison, dans un délai de quatorze (14) jours suivant la réception de la notification de la rétractation du Contrat.

Si une ou des Locations ont été engagées avant la décision de rétractation, le Locataire sera tenu d'enlever le ou les Véhicules stationné(s) sur la ou les Place(s) de parking.

Conformément à l'article L.242-4 du Code de la consommation, lorsque le professionnel n'a pas remboursé les sommes versées par le consommateur, les sommes dues sont de plein droit majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus,
- de 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- de 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours,

- de 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours, et
- de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur.

Le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le professionnel.

11. RESPONSABILITE

11.1 Responsabilité de SURPLACE

SURPLACE ne saurait être tenu responsable de la formation, de l'exécution et de la cessation des Contrats de Location conclus entre les Locataires et les Propriétaires, Contrats de Location auxquels SURPLACE n'est pas partie. Toute demande et plainte sera redirigée vers le Locataire désigné, qui assumera l'entière et seule responsabilité à ce titre.

SURPLACE est un prestataire qui met la Plateforme à disposition et en relation des Propriétaires et des Locataires.

Sans préjudice des Services fournis par SURPLACE, les Utilisateurs exonèrent SURPLACE de toutes responsabilités, de tous recours et de toutes demandes y afférentes, et notamment relatives aux Contrats de Location et plus généralement leurs relations contractuelles, à leur fourniture, à leur exécution et à leur fin.

La responsabilité de SURPLACE envers le Locataire ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et qui lui causeraient un préjudice directement lié à ces faits. Elle ne peut être engagée pour les préjudices indirects. La responsabilité de SURPLACE ne peut non plus être engagée du fait de la mauvaise utilisation de la Plateforme par le Locataire ou de toute faute de sa part.

SURPLACE ne saurait voir sa responsabilité engagée à raison des contenus consultables sur la Plateforme du fait des Locataires et des Propriétaires, notamment en ce qui concerne la description des Places de parking ou les évaluations laissées par les Locataires, sauf si elle ne les rendait pas promptement inaccessibles après avoir été informée de leur illicéité.

La responsabilité de SURPLACE ne peut être retenue dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable aux inconvénients inhérents à l'utilisation du réseau internet – tels qu'une interruption ou rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

11.2 Responsabilité du Locataire

En fournissant toute information, contenu, commentaire, sur la Plateforme, le Locataire est tenu au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des stipulations des présentes.

En cas de tout abus ou violation des présentes, SURPLACE se réserve le droit de mettre en œuvre toute action utile à l'égard de tout Utilisateur en vue de préserver ses droits.

Le Locataire s'engage à ce que tout contenu qu'il met en ligne sur la Plateforme ne constitue pas :

- une violation des droits des tiers ; et/ou
- une atteinte aux personnes et au respect de la vie privée ; et/ou
- une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Chaque Utilisateur garantit à SURPLACE qu'il respectera l'ensemble de ses obligations juridiques, fiscales, sociales et comptables. Sauf disposition d'ordre public, SURPLACE ne pourra en aucune manière être recherchée en responsabilité en cas de manquement commis par le Locataire. Dans certaines situations, le Locataire pourrait être susceptible d'être redevable de la taxe d'habitation selon les dispositions en vigueur. Le cas échéant, Locataire s'engage à s'acquitter de ses obligations fiscales en la matière.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute rediffusion, reproduction ou commercialisation totale ou partielle du contenu de la Plateforme, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite.

A l'exception d'éléments mis en ligne par les Utilisateurs, tous les autres éléments reproduits sur la Plateforme, et notamment graphisme, logo, dessins, échantillons, brochures, documents et autres matériels similaires, photographies, visuels, textes, dessins et images base de données, programmes, logiciels ou autres (sans que cette liste ne soit limitative), qui sont la propriété exclusive de SURPLACE sont protégés par des droits de la propriété intellectuelle dont SURPLACE en est seul titulaire.

La marque, le logo, et/ou tout autre signe distinctif, la dénomination sociale, l'enseigne, les dessins, modèles, échantillons, brochures, matériels, prototypes, documents, projets, mémos, plans, études, descriptifs, consultations, avis, conclusions ou autres actes de procédure, méthodes, processus, techniques, développements, conceptions, techniques, et savoir-faire, logiciels, documents, mécanismes et systèmes électroniques, et autre élément similaire, sans que cette liste ne soit limitative, fournis par SURPLACE sont la propriété exclusive de SURPLACE et ne pourront en aucun cas pas être utilisés par le Locataire, sauf dérogation particulière prévue.

Les présentes CGUV ne sauraient avoir pour effet de conférer un droit quelconque au Locataire sur les droits de propriété intellectuelle de SURPLACE.

Le Locataire s'engage à ne pas reproduire, représenter, diffuser, adapter et/ou modifier, de quelque façon et à quel titre que ce soit, même partiellement, ces éléments sauf autorisation expresse, écrite et préalable de SURPLACE. Toute exploitation sans autorisation écrite et préalable de SURPLACE expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

Le Locataire s'interdit également de rediffuser, reproduire, distribuer, commercialiser, d'exploiter et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation ces mêmes éléments précités à des tiers sans l'accord exprès et écrit de SURPLACE.

Toute exploitation non autorisée de la Plateforme ou de l'un quelconque des éléments qu'elle contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

De même, le Locataire s'engage à ne pas rediffuser, reproduire, commercialiser et exploiter les éléments mis en ligne par les Propriétaires, sous peine de s'exposer une fois de plus à des poursuites judiciaires pour contrefaçon ou de tout autre chef.

De manière générale, l'utilisation de la Plateforme n'emporte aucune cession des droits de propriété intellectuelle des éléments de SURPLACE, des Propriétaires ou des Locataires, ni aucune garantie, quel qu'en soit le titre, au bénéfice du Locataire ou de tout tiers.

13. PARRAINAGE – CODES PROMOS

13.1 SURPLACE pourra proposer des offres de parrainage de nouveaux Utilisateurs (les « **Parrainages** »). Pour tout Parrainage, un crédit pourra être reçu par l'Utilisateur sur son compte selon les modalités définies sur la Plateforme.

13.2 SURPLACE pourra proposer des codes promotionnels selon les modalités et offres définies sur la Plateforme.

14. DISPONIBILITÉ DE LA PLATEFORME

La Plateforme est par principe accessible 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour des besoins de maintenance ou cas de force majeure au sens retenu par les juridictions françaises.

Dans la mesure du possible, SURPLACE informera préalablement le Locataire de la réalisation d'opérations de maintenance ou de mises à jour. Le Locataire renonce d'ores et déjà à rechercher la responsabilité de SURPLACE au titre du fonctionnement et de l'exploitation de la Plateforme et de ses services associés. SURPLACE est à ce titre soumis à une obligation de moyens.

De même, la responsabilité de SURPLACE ne saurait être recherchée en cas de dysfonctionnement, d'une impossibilité d'accès, ou de mauvaises conditions d'utilisation de la Plateforme imputables à un matériel ou équipement du Locataire non adapté, à des perturbations imputables au fournisseur d'accès du Locataire, à l'encombrement du réseau Internet, et/ou pour toute autre raison étrangère ou extérieure à SURPLACE.

15. DONNEES UTILISATEUR

Le Locataire reste seul responsable de la sauvegarde de ses données (les « **Données Utilisateur** »).

Le Locataire est seul titulaire des droits sur ses données traitées dans le cadre des services de la Plateforme.

Le Locataire concède, en tant que de besoin, à SURPLACE et ses sous-traitants, une licence non exclusive et mondiale, gratuite et incessible lui permettant d'héberger, de mettre en cache, de copier et d'afficher lesdites Données Utilisateur aux seules fins de l'exécution des Services et exclusivement en association ou à l'occasion de ceux-ci.

Il est expressément rappelé que la Plateforme est hébergée par Amazon Web Services.

La présente licence prendra fin automatiquement à la cessation des relations contractuelles entre les Parties, sauf nécessité de poursuivre l'hébergement des Données Utilisateur et leur traitement pour la durée strictement nécessaire.

Le Locataire déclare et garantit qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation de ses Données Utilisateur dans le cadre des Services de la Plateforme et qu'il peut en concéder librement licence dans les termes sus visés à SURPLACE et à ses sous-traitants.

Le Locataire déclare et garantit en outre qu'en utilisant ses Données Utilisateur dans le cadre des Services, il n'exécède aucun droit qui lui aurait éventuellement été concédé sur tout ou partie de ses Données Utilisateur et qu'il ne porte pas atteinte à des droits de tiers.

Le Locataire s'engage à indemniser SURPLACE de toutes les conséquences pécuniaires que SURPLACE pourrait être amené à supporter en raison d'un manquement de Le Locataire au regard des garanties sus visées concernant ses Données Utilisateur.

Le Locataire veillera à ne pas placer à l'occasion de l'utilisation des Services de la Plateforme des Données Utilisateur qui nécessiteraient que SURPLACE se conforme à des lois ou des réglementations spécifiques autres que celles expressément prévues aux présentes.

La durée de conservation des Données Utilisateur par SURPLACE ne pourra dépasser la durée de conservation légale.

Le Locataire est informé et accepte que SURPLACE puisse accéder à ses Données Utilisateur et les transmettre sur réquisition d'une autorité administrative ou judiciaire habilitée à accéder aux Données Utilisateur, et ce dans le respect de la réglementation applicable.

Sauf si ladite réquisition l'en empêche, SURPLACE veillera à informer le Locataire sans délai de l'existence de la réquisition et des Données Utilisateur qui ont été transmises.

Le Locataire s'engage à ne pas insérer de liens hypertextes, à des fins commerciales ou publicitaires, et plus généralement contrevenant à toute loi, réglementation ou droit d'un tiers. Il est entendu que SURPLACE n'exerce pas de contrôle sur les sites pouvant être pointés par tout lien hypertexte laissé par le Locataire. Malgré les vérifications préalables et régulières réalisés par SURPLACE, SURPLACE décline toute responsabilité quant aux contenus qu'il est possible de trouver sur ces sites.

SURPLACE se réserve le droit de supprimer tout contenu en violation des CGUV ou dans le cadre du respect de l'objet des présentes.

SURPLACE se réserve par ailleurs le droit, outre la suspension ou la fermeture immédiate du compte Utilisateur de porter à la connaissance des autorités compétentes toute infraction manifeste.

16. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

SURPLACE respecte l'ensemble de la réglementation applicable, y compris la réglementation applicable relative à l'utilisation ou à la protection des données personnelles, et notamment au jour des présentes, des dispositions du Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le Règlement « **RGPD** ») et de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (la « **LIL** »).

La Politique de Confidentialité de SURPLACE est accessible sur la Plateforme.

Il par ailleurs rappelé que SURPLACE et le Propriétaire, interviennent à l'égard des Locataires en qualité de responsables de traitement distincts.

17. PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE

Les registres informatisés conservés dans les systèmes de SURPLACE dans le respect des règles de l'art en matière de sécurité seront considérés comme preuves des communications. L'archivage est effectué sur un support de nature à assurer le caractère fidèle et durable requis par les dispositions

légales en vigueur. Il est convenu qu'en cas de divergence entre les registres informatisés de SURPLACE et les documents au format papier ou électronique dont le Locataire dispose, les registres de SURPLACE informatisés feront foi.

18. CONSEQUENCES RELATIVES A LA FORCE MAJEURE

SURPLACE ne saurait être tenu pour responsable au titre des dommages, frais supplémentaires, ou pertes subies par le Locataire à raison de tout défaut ou retard d'exécution, dues à une situation de force majeure (« **Force Majeure** »).

Le terme de Force Majeure désigne tout acte de gouvernement ou d'administration étatique, catastrophe naturelle, déclaration de guerre et état d'urgence, actes de terrorisme, épidémies, pandémies, émeutes, grèves ou manifestations, qui auraient pour conséquence d'empêcher toute Partie d'exécuter ses obligations, et qui présenteraient un caractère irrésistible et imprévisible.

Dès que la situation de Force Majeure prend fin, la partie n'ayant pu respecter ses obligations en raison de la survenance d'un cas de Force majeure devra promptement remplir ses obligations prévues en vertu des présentes. Si le cas de Force Majeure dure plus de trente (30) jours, chacune des Parties aura la faculté de résilier les présentes sans qu'aucune indemnité à quelque titre que ce soit ne soit due de part et d'autre.

19. CONTACTER SURPLACE

Pour toute question concernant les présentes CGUV, SURPLACE peut être contacté par les moyens décrits ci-dessous.

- Par courrier électronique à l'adresse contact@surplace-parking.fr;
- Par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

CORP1
14 rue de la Folie Regnault
75011 Paris

20. MEDIATION

En cas de litige concernant les présentes, le Locataire devra s'adresser en priorité à SURPLACE. Il est rappelé pour éviter tout doute que SURPLACE n'est pas partie aux Contrats de Location conclus entre les Propriétaires et les Locataires.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès de SURPLACE ou en l'absence de réponse dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Locataire peut soumettre le différend relatif aux présentes CGV l'opposant à SURPLACE au médiateur dont relève SURPLACE. Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les Parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Le Locataire reste libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, les Parties sont libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

21. LOI APPLICABLE – COMPETENCE

Les présentes CGUV sont régies par le droit français.

A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions du droit commun, à savoir : soit toute juridiction territorialement compétente en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où demeurait le consommateur au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de CORP1, 14 rue de la Folie Regnault, 75011 Paris

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur le Contrat ci-dessous :

Nom du (des) client(s) : _____

Adresse du (des) client(s) : _____

Signature du (des) client(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : _____

(*) Rayez la mention inutile.